



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Site internet : www.criirad.org

Tel. 04 75 41 82 50 - Fax : 04 75 81 26 48

E-mail : contact@criirad.org

COMMUNIQUE CRIIRAD du mercredi 15 juin 2006

L'Assemblée nationale examine ce jour, à 15h, le projet de LOI sur la gestion des MATIERES et DECHETS RADIOACTIFS qui retient la « solution » de l'ENFOUISSEMENT en profondeur

La CRIIRAD dénonce des décisions précipitées, prématurées, qui font fi des lacunes scientifiques que même les rapports officiels signalent. Elle s'indigne du procédé utilisé par le Gouvernement pour passer outre les réserves qui pèsent sur le site de Bure en mettant en avant une prétendue « *solution de référence* » de principe, sans localisation, alors que les délais imposés par la loi ne laissent aucun autre choix géographique.

La CRIIRAD appelle les députés à rejeter un projet de loi qui donne de fausses garanties (notamment sur la réversibilité et la reprise des matières radioactives étrangères) et constitue un véritable déni de démocratie.

La CRIIRAD tient également à rappeler que l'obligation de construire au moins 2 laboratoires de recherche constituait l'une des rares garanties données par la loi de 1991 et que cette obligation n'a pas été respectée. Ce problème de légalité est totalement passé sous silence et rien n'est prévu pour compenser le grave déficit scientifique qu'il génère.

La CRIIRAD demande, en préalable à toute décision, l'instauration d'un moratoire qui permette :

- de conduire à leur terme les recherches mises en œuvre au laboratoire de Bure
- de constituer un dossier explicatif de référence qui présente clairement et sincèrement les enjeux (au lieu de les dissimuler comme ce fut le cas lors du récent « débat public »)
- d'organiser sur cette base un véritable débat national assorti de garanties sur la prise en compte de l'avis de la population.

Aujourd'hui, rien ne justifie de prendre, dans l'urgence et sur la base de connaissances manifestement lacunaires, des décisions aussi graves et qui engagent autant l'avenir. Rien... si ce n'est de répondre aux demandes pressantes du lobby nucléaire.

Les Députés ont donc une très lourde responsabilité, et pas seulement vis-à-vis de leurs électeurs. Le vote de cet après-midi sera suivi avec une extrême attention.

Texte complet du communiqué disponible à partir de 16 heures sur le site www.criirad.org
ou envoyé par fax sur simple demande à la CRIIRAD (04 75 41 82 50)